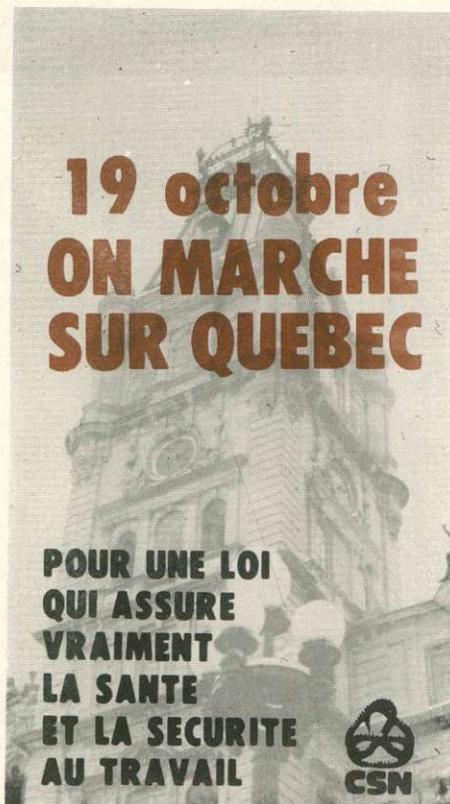
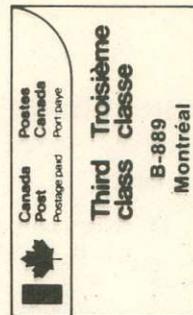




nouvelles csn

numéro 51

semaine du 25 sept. au 1er octobre 1979



Vendredi 19 octobre, des autobus partiront de la plupart des Conseils Centraux pour se rendre à Québec où les travailleurs sont invités à manifester leur opposition au projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail. Le départ de la manifestation à Québec aura lieu vers 7 heures 30 du 155 boulevard Charest Est, à deux pas de la gare d'autobus Voyageur, et l'on se rendra jusqu'à l'Assemblée Nationale. Pour les heures de départ des autobus de votre région, veuillez consulter votre Conseil Central. Cette manifestation est ultra-importante. L'objectif : un membre sur 5 marche sur Québec ! Vous êtes donc invités à "mettre le paquet" pour amener avec vous le maximum de gens.

Sécurité-Santé au travail : la machine est en marche

La mobilisation, autour du rejet de la loi 17 telle que formulée, va bon train. A Drummondville, la moitié des syndicats ont été visités. Le Conseil Central a aussi participé à une assemblée des professeurs du CEGEP (CEQ) et à l'assemblée représentative des étudiants du CEGEP. Pour leur assemblée populaire de mobilisation, 2 000 tracts ont été distribués dans les stationnements des grosses usines, dans les centres d'achat et sur les chantiers de la construction. Par ailleurs, le Conseil Central a pris l'heureuse initiative d'envoyer une lettre à tous les gros syndicats de la région quelle que soit leur allégeance syndicale. A Sept-Iles, on organise une ligne de piquetage devant la CAT pour le 15 octobre. A Granby, 8 syndicats regroupant 700 personnes ont entériné les positions de la CSN. Quatre autobus sont prévus pour descendre à Québec le 19. A Sorel, 200 travailleurs ont rendu visite à leur député pour protester contre le projet de loi. Le député s'est dissocié de la politique actuelle du gouvernement en ce qui touche les pénalités infligées aux personnes victimes d'accident de travail.

MALGRE CE QUE DIT LE MINISTRE MAROIS LA LOI 17 NOUS ENLEVERA DES DROITS

Le projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail stipule "que rien dans la présente loi ou les règlements ne peut être interprété comme diminuant les droits d'un travailleur en vertu d'une convention collective, d'un décret..." (art. 7). Cela semble bien beau. Mais il faut remarquer que cet article parle des droits "d'un" travailleur. Qu'advient-il des droits collectifs prévus par convention collective? (ex : droit d'arrêter de travailler, droit d'enquête syndical, etc.). C'est l'article 280 qui nous donne la réponse. Cet article prévoit qu'un comité paritaire ou son équivalent constitué par convention collective "devient un comité de santé et de sécurité constitué en vertu de la présente loi" et a les droits et les obligations prévus par la loi "en outre de tous pouvoirs ou obligations CONCILIAIBLES que lui reconnaît la convention collective" (art. 280). C'est clair, toutes les dispositions supérieures négociées par conventions collective sont inconciliables avec la loi. Qu'on enlève le mot conciliable et l'article prend un tout autre sens.

AVEZ-VOUS RECU CES DOCUMENTS ?

La CSN a publié un petit pamphlet expliquant sa position sur la loi 17. Une affiche faisant la promotion de notre position a aussi été publiée de même qu'un collant pour annoncer la manifestation du 19 octobre à Québec. Si vous n'avez pas reçu ces documents, prière d'en faire la demande au Conseil Central de votre région. Un membre informé, c'est un membre qui peut en mobiliser d'autres !

L'agenda du mouvement

septembre

- 24 Réunion d'équipe de la FNSBB.
- 25 *La Maladie, c'est les compagnies*, à l'Outremont.
- 25 Soirée de solidarité pour le cinquième anniversaire d'Uniroyal au 750 est, rue Roy, à 20 h.
- 26-28 FTFP cours sur l'organisation, à Montréal.
- 27-28 Bureau fédéral de la FESP.
- 29-30 Session de bas, 1re partie. Conseil central de Montréal
- 30 **Nos droits parentaux**. États généraux du secteur public CSN à Québec.

Octobre

- 3 Assemblée générale du Conseil central de Montréal.
- 5 Bureau confédéral à Montréal à 14 h.
- 10-11-12 Session de formation en organisation pour les militants du Conseil central de Québec.
- 11 Comité inter-fédération à Montréal.
- 14 Congrès du Conseil central de Sorel.
- 15 Exécutif de la FESP.
- 16 au 20 CSN Bureau confédéral.
- 19-20 Session de formation en organisation pour les militants du Conseil central de Québec.
- 21 au 25 Congrès régional du conseil central de Lanaudière.
- 25, 26, 27 Congrès du C.C. du SudOuest québécois à Valleyfield.
- 26-27 Bureau fédéral de la FNSBB à Montréal.
- 27 Session de formation en organisation pour les militants de Direct Film.
- 29-2 session sur la négociation, formation des salariés. Inscription jusqu'au 13 octobre. Communiquez avec Madeleine Tremblay à l'éducation CSN, 286-2224. La session a lieu à l'Institut Coop Desjardins à Lévis.

Novembre

- 7 CSN session de formation sur la condition féminine.

LE 19 OCTOBRE : Y SEREZ-VOUS ?



312 délégués représentant 107 syndicats sur 213 ont participé au congrès du conseil central de Québec du 25 au 28 septembre sous le thème de *Mon syndicat, une école de combat, de pensée et de vie*. Ci-dessus, le président Joseph Giguère présentant le rapport du comité directeur qui invite à faire des syndicats de véritables agents de transformation de la société, en combattant dans chaque lieu de travail des rapports de domination sur lesquels est fondée l'exploitation capitaliste, et en contestant les idées dominantes qui les légitiment. C'est dans ce sens que les syndicats doivent être des écoles de combat et de pensée. Des écoles de vie également, où les rapports entre les membres doivent préfigurer la vie meilleure à laquelle nous aspirons dans une société nouvelle.

Québec, 28 septembre 1979 — **LES TRAVAILLEURS DU HILTON EN APPELLENT AU MINISTRE DU TRAVAIL** — Bien que leur syndicat CSN ait été formellement accrédité le 19 juillet après trois ans de lutte, les travailleurs du Hilton sont encore aux prises avec le local 31 de l'union des employés d'hôtels et de restaurants, une organisation dénaturée qui sert de police à l'employeur. Le Hilton et le local 31 contestent l'accréditation devant le tribunal du travail, ce qui a pour effet de la rendre inopérante tant que le tribunal n'aura pas jugé. Le résultat recherché est de briser le syndicat par l'usure et le découragement. Par l'intimidation aussi, car les fiers à bras de Nac Sécurité sont plus présents que jamais, et talonnent les leaders pour les provoquer. "La situation a atteint le stade de la révolte et appelle des réactions de légitime défense", a déclaré le syndicat, qui exige maintenant une intervention politique du ministère du travail pour faire respecter la volonté démocratique des employés du Hilton qui s'est exprimée d'une manière non équivoque, car à l'évidence, les nouvelles procédures dilatoires de l'hôtel et du local 31 ont pour effet de fausser l'esprit du code du travail concernant le droit d'association.

Québec, 27 septembre 1979 — **GRAVE PROBLEME D'EMPLOI AUX CHANTIERS DE LEVIS** — Les travailleurs des chantiers de Lévis sont aux prises avec un grave problème d'organisation du travail qui fait en sorte qu'ils sont constamment ballotés entre les mises à pied, le rappel au travail et le temps supplémentaire. Ce système permet à la compagnie de réduire considérablement le nombre d'emplois réguliers. Depuis deux ans, il y a eu 2 606 mises à pied et 2 218 rappels, ce qui veut dire que 5 000 personnes ont été ballotées pour maintenir un effectif moyen de 1 200 employés. La moyenne du temps supplémentaire se situe à 760 heures par semaine. Le président du syndicat, Benoit Fleury, a accusé la direction de poursuivre une politique délibérée visant à réduire l'emploi par ce système de "mises-à-pied-rappel-temps-supplémentaire", afin de ne choisir que les contrats qui ne rapportent que des profits très élevés, laissant passer ceux qui pourraient créer des emplois stables.

Gilles Pagé en prison — soyons solidaire

AUX SALARIÉS DU MOUVEMENT — *L'exécutif du syndicat des employés de la CSN se déclare solidaire du camarade Gilles Pagé, condamné à six mois de prison, pour sa participation au conflit de la Commonwealth Plywood. Gilles a commencé à purger sa peine à la prison de St-Jérôme, le 25 septembre 1979. Comme les jours passent lentement en prison, écrivez-lui à l'adresse suivante :*

*Établissement de détention,
401 rue Labelle, St-Jérôme, J7Z 5L4*

Syndicalement,

*Guy Marsolais
Secrétaire SECSN — Montréal.*

P.S. : Nous vous informerons si son lieu d'incarcération changeait.

□ □ □

Québec, 30 septembre — **PLUS DE MILLE PERSONNES À LA MANIF DES GARDERIES À QUÉBEC** — Dimanche dernier, une manifestation organisée par le regroupement des garderies du Québec avait lieu, manifestation où plus de mille personnes ont démontré leur désaccord face à l'*avant-projet de loi sur les services de garde à l'enfance* qui sera discuté en commission parlementaire dès le 2 octobre prochain. Les nombreux groupes qui ont manifesté ont appuyé la revendication principale du RGQ qui réclame du gouvernement un *réseau de garderies universel, accessible à tous, financé directement par l'état et contrôlé par les parents et les travailleurs des garderies.*

□ □ □

LE 298 ENCORE BATTU

C'est dans une proportion de plus de 70 pourcent que les travailleurs du centre d'Accueil Manoir Sacré-Coeur de Fort Coulonges ont décidé, hier, par scrutin sous surveillance du ministère du travail, de demeurer affiliés à la CSN.

Maraude, l'automne dernier par l'Union internationale des employés de service (FTQ), local 298, le syndicat des employés du Manoir Sacré-Coeur de Fort Coulonges (CSN) avait été entendu en audition par le commissaire du travail Maurice Vassard le 28 mai dernier. Celui-ci avait subséquemment ordonné la tenue d'un vote secret entre les parties, lequel a donné hier le résultat suivant : pour la CSN, 24; pour le local 298, 7.

Soulignons que ces travailleurs sont passés à la CSN en 1975 après avoir connu toutes sortes de difficultés avec le 298. C'est leur satisfaction vis-à-vis leur syndicat CSN depuis ce temps, ainsi que leurs mauvaises expériences passées avec le 298, qui les ont incité à voter majoritairement pour le maintien de leur adhésion à la CSN.

★ ★ ★

MUTUELLE SSQ — AGENDA — La mutuelle d'assurance-groupe SSQ tiendra, dans différentes régions du Québec des assemblées pour informer les membres des activités de leur mutuelle. Vous êtes donc invités à y participer. Les assemblées seront tenues aux dates et aux endroits qui suivent :

Saguenay-Lac Saint-Jean,	
Jonquière	2 octobre
Bas Saint-Laurent, Gaspésie	
Côte-Nord, Rimouski	9 octobre
Cantons de l'Est,	
Granby	16 octobre
Montréal	24 octobre
L'Outaouais,	
Mont-Laurier	30 octobre
Trois-Rivières	6 novembre
Québec	13 novembre

On est ensemble. Contre l'oppression des femmes, le temps est à l'action. Le samedi 3 novembre 1979 auront lieu au Cégep Maisonneuve de la rue Sherbrooke les **États généraux II des travailleuses salariées québécoises.** La garderie « *La Vermouilleuse* » sera sur place.

LES NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

bilan en date du 24 septembre 1979

LE TEMPS EST À L'ACTION

Suite à la rencontre, le 6 septembre, entre les coordonnateurs du front commun, les présidents des trois centrales et le responsable patronal des négociations, le ministre Parizeau, le comité de coordination du front commun (150 personnes des trois centrales), réuni à Québec le 24 septembre, a dressé un bilan des négociations accélérées depuis le 6 septembre :

- malgré l'augmentation du nombre de jours de négociation à certaines tables, aucun progrès significatif n'a été réalisé sur les questions importantes, la partie patronale maintenant sa volonté de récupérer les droits de gérance et d'attaquer les acquis des travailleurs ;
- de plus, les propositions gouvernementales à la table centrale conduiraient à une perte du pouvoir d'achat des travailleurs et refusent de reconnaître les droits parentaux ;
- enfin, le Front commun réaffirme sa volonté d'en arriver à un règlement satisfaisant avant la fin de l'année.

A la FAS — Les dernières semaines ont vu les négociations bloquer principalement sur la semaine de travail, les horaires et le temps supplémentaires.

À la FESP, soutien scolaire — *Le nombre de jours de négociation est passé de deux à quatre mais il s'agit là du seul changement : la partie patronale continue de bafouer nos droits acquis et à nier la justesse de nos revendications.*

À la FESP, soutien cégep — Les négociations bloquent principalement sur les libérations syndicales et les activités syndicales.

À la FESP, traversiers — Il y a eu entente sur les libérations à la table sectorielle et la partie syndicale tente de faire augmenter le nombre de jours de négociation.

À la FESP, commission de formation professionnelle — Depuis deux mois, il y a eu 8 jours de négociation.

À la FNEQ - cégep — Des gains ont été obtenus sur des points mineurs mais la partie patronale maintient ses positions sur des reculs importants. Seul des moyens de pression permettront un déblocage.

À la FNEQ, maisons d'enseignement privées — Les négociations débutent dans la première semaine d'octobre.

À la FPSCQ, éducation — Seuls des moyens de pression permettront des déblocages à cette table sectorielle.

À la FPSCQ, affaires sociales — Les patrons se sont retirés de la table sectorielle et refusent de fixer un échéancier pour les semaines à venir.

ST-JEROME : LA LUTTE SE POURSUIT

La lutte des travailleurs de l'hôpital Hotel-Dieu de St-Jérôme se poursuit après 5 jours d'arrêt de travail. L'ensemble des 550 syndiqués CSN de l'hôpital Hotel-Dieu de St-Jérôme se lance maintenant dans une grande opération de sensibilisation du public sur le droit à la santé.

Pour atteindre la population des équipes de syndiqués iront dans les lieux publics pour faire signer une pétition d'appui à la lutte des employés pour de meilleures conditions de travail et l'amélioration de la qualité des soins.

PORT DE MONTREAL : UN GREVISTE BLESSE

Ce matin 24 septembre, pendant que des grévistes du port de Montréal CSN) piquetaient devant l'entrée de la rue McGill, le conducteur d'un camion appartenant à un contracteur employé par le conseil des ports nationaux a délibérément foncé sur la ligne de piquetage et a blessé grièvement un des grévistes.

Le syndicat songe à tenter des poursuites contre ce chauffard que la police n'a même pas arrêté. Le gréviste souffre d'une fracture à la cheville et de contusions multiples.

OTRAVAIL

Le théâtre Parminou présentera sa pièce de théâtre **Otravail** aux dates et aux endroits suivants.

Samedi : FARNHAM 20:30
6 oct. 79

Mardi LENNOXVILLE 20:00
9 oct. 79

Mercredi STE-FOY 19:30
10 oct. 79

Les 11, 12, 13, 14 octobre à l'UQAM, Montréal, à 20 h. 30.

Le lundi 8 octobre est un jour férié pour les travailleurs de la CSN.